

Arrêté n° **611** du **30 AVR. 2026** modifiant et complétant l'arrêté n° 482 du 12 avril 2026, modifié et complété, portant ouverture d'un concours sur titres et travaux en vue de l'accès au grade de professeur hospitalo-universitaire.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Vu l'ordonnance n°06-03 du 15 juillet 2006, complété, portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 66-145 du 02 Juin 1966, modifié et complété, relatif à l'élaboration et la publication de certains actes à caractère réglementaire ou individuel concernant la situation des fonctionnaires ;

Vu le décret présidentiel n° 25-241 du 21 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n°90-99 du 27 Mars 1990 relatif au pouvoir de nomination et de gestion administrative à l'égard des fonctionnaires et agents des administrations centrales, des wilayas et des communes ainsi que des établissements publics à caractère administratif en relevant ;

Vu le décret exécutif n° 95-132 du 13 Mai 1995 relatif à la création des bulletins officiels des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret exécutif n°08-129 du 27 Rabie Ethani 1429 correspondant au 3 mai 2008, modifié et complété, portant statut particulier de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire ;

Vu le Décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté interministériel du 19 novembre 2009, modifié et complété, fixant les modalités d'organisation et de déroulement des concours d'accès aux grades de maître assistant hospitalo-universitaire, de maître de conférences hospitalo-universitaire classe "A" et de professeur hospitalo-universitaire ;

Vu l'arrêté n° 482 du 12 avril 2026, modifié et complété, portant ouverture d'un concours sur titres et travaux en vue de l'accès au grade de professeur hospitalo-universitaire.

Après concertation avec Monsieur le Ministre de la Santé.

ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Le présent arrêté a pour objet de modifier et compléter certaines dispositions de l'arrêté n° 482 du 12 avril 2026, modifié et complété, portant ouverture d'un concours sur titres et travaux en vue de l'accès au grade de professeur hospitalo-universitaire, susvisé.

Article 2 : Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n° 482 du 12 avril 2026, modifié et complété, susvisé, sont modifiées et rédigées comme suit :

« **Article 2 :** Le nombre de postes de professeurs hospitalo-universitaires à pourvoir au titre du concours est fixé à **Quatre cent trente-neuf (439) dont quarante-trois (43) au titre de la santé militaire**, répartis par structure hospitalo-universitaire et spécialité tels que figurant en annexe au présent arrêté. »

Article 3 : Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté n° 482 du 12 avril 2026, modifié et complété, susvisé, sont modifiées et rédigées comme suit :

« **Article 4** : La date de clôture des inscriptions au concours est fixée à **vingt-cinq (25) jours ouvrables** à compter de la date de la publicité du concours. »

Article 4 : L'annexe de l'arrêté n ° 482 du 12 avril 2026, modifié et complété, susvisé, est modifiée et complétée comme suit :

CAC TIZI OUZOU

- Suppression d'un (01) poste en Oncologie Médicale

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger, le **30 AVR. 2026**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur

et de la Recherche Scientifique

